



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CROUS NORMANDIE**

En sa séance du vendredi 24 mai 2022

Le conseil d'administration du Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires de Normandie (Crous), dont le siège est situé au 135 boulevard de l'Europe 76100 ROUEN, sur convocation de sa Présidente, Madame Christine GAVINI-CHEVET, rectrice de la région académique Normandie, chancelière des universités,

S'est réuni le mardi 24 mai 2022 en visio-conférence :

Administrateurs présents :

Madame Christine GAVINI-CHEVET, Madame Sophie AUZOU, Madame Julie BARENTON-GUILLAS, Monsieur Jean-Christophe BIDET, Madame Catherine BIHEL, Madame Christine CIFFROY, Monsieur Hassan EL ALLAM, Monsieur Hassan EL YOUSFI, Monsieur Eric FAUCHET, Monsieur Cyril FRUSQUE, Madame Ludivine HAUBERT, Madame Juliette LANSTROFFER, Madame Jeanne LECONTE, Monsieur David LEROY, Monsieur Hippolythe MISPELAERE (présent à compter de la délibération n°2022-014), Monsieur Adrien MONCOMBLE, Monsieur Adrien NAIZET, Monsieur Xavier PANNECOUCKE, Monsieur François PESTEL.

Procurations aux administrateurs :

Aristide OLIVIER donne pouvoir à Madame la Rectrice
Florent SAINT MARTIN donne pouvoir à Madame la Rectrice
Innocent MUTABAZI donne pouvoir à Xavier PANNECOUCKE
Fabrice ROSAY donne pouvoir à Xavier PANNECOUCKE
Sarah CROUSLE donne pouvoir à Hippolythe MISPELAERE
Michaël HAUCHECORNE donne pouvoir à Jean-Christophe BIDET

Administrateurs absents :

Madame Louanne OLIVEIRA PAIS, Linda MALAR, Océane PIQUENARD.

Membres présents à titre consultatif :

Madame Virginie CATHERINE, Monsieur Laurent POTIÉ, Madame Marie-Noël BOUBOUR, Monsieur Philippe CAPELLE, Madame Françoise DUBOS, Madame Hélène FORESTIER, Madame Emily GENET, Monsieur Christian HAY, Madame Jennifer LEGRAND, Madame Florence OLIVIER, Monsieur Alban PHILIPPE, Monsieur François VAN ROEY.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte par Mme GAVINI-CHEVET, Présidente du Conseil d'Administration du Crous Normandie, à 9h00.



Délibération n°2022-009 CA 24/05/2022

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 MARS 2022

Le Conseil d'Administration
Séance du 24/05/2022

Vu le code de l'éducation, notamment les articles R 822-1, R822-10, R822-16 et R822-19,

Vu notamment les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2021 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le rapport de présentation du Crous Normandie,

DÉLIBÈRE :

Article unique

Le procès-verbal du conseil d'administration du 11 mars 2022 est adopté.

Cf. procès-verbal des délibérations du conseil d'administration du 24 mai 2022.

Les votes sont les suivants :

Nombre de votants :	23
Suffrages exprimés :	23
Suffrages non exprimés :	00
Abstentions :	00
Pour :	22
Contre :	01

La présente délibération et son annexe sont adoptées à la majorité. Elle sera consignée au registre des délibérations du conseil d'administration sous le n° 2022-009 et affichée.

Fait à Caen, le 24 mai 2022

Pour extrait certifié conforme,

La rectrice de la région académique Normandie

Chancelière des universités

Christine GAVINI-CHEVET



Délibération n°2022-010 CA 24/05/2022

RAPPORT D'ACTIVITE 2021

Le Conseil d'Administration
Séance du 24/05/2022

Vu le code de l'éducation, notamment les articles R 822-1, R822-10, R822-16 et R822-19,

Vu notamment les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2021 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le rapport de présentation du Crous Normandie,

Le rapport d'activité dresse un bilan des actions entreprises en 2021. Il valorise ainsi, pour chacune des grandes missions du Crous, les réalisations et le travail effectué au service des étudiants.

Il vient compléter utilement et enrichir les éléments du compte financier : le rapport de gestion de l'ordonnateur et l'annexe financière de l'Agent Comptable.

DÉLIBÈRE :

Article unique

Le rapport d'activité 2021 est adopté.

Cf. procès-verbal des délibérations du conseil d'administration du 24 mai 2022.

Les votes sont les suivants :

Nombre de votants :	23
Suffrages exprimés :	23
Suffrages non exprimés :	00
Abstentions :	00
Pour :	23
Contre :	00

La présente délibération et son annexe sont adoptées à l'unanimité. Elle sera consignée au registre des délibérations du conseil d'administration sous le n° 2022-010 et affichée.

Fait à Caen, le 24 mai 2022

Pour extrait certifié conforme,

La rectrice de la région académique Normandie

Chancelière des universités

Christine GAVINI-CHEVET



Délibération n°2022-011 CA 24/05/2022

BUDGET RECTIFICATIF 2022 n°2

Le Conseil d'Administration **Séance du 24/05/2022**

Vu le code de l'éducation, notamment les articles R 822-1, R822-10, R822-16 et R822-19,

Vu notamment les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Article 1

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- 659 ETPT sous plafond et 11 ETPT hors plafond, soit 670 ETPT au total
- Autorisations d'engagement :
 - 26 793 508 € de personnel
 - 22 224 375 € de fonctionnement
 - 10 736 206 € investissement
- Crédits de paiement :
 - 26 793 508 € de personnel
 - 33 546 828 € de fonctionnement
 - 18 128 936 € investissement
- 71 331 720 € de prévisions de recettes
- 7 137 552 € de solde budgétaire (déficit)

Article 2

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- 6 569 695 € de prélèvement de trésorerie
- 883 971 € de résultat patrimonial (déficitaire)
- 96 478 € de capacité d'autofinancement
- 5 825 623 € de prélèvement de fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés.



DÉLIBÈRE :

Le budget rectificatif 2022 n°2 est adopté.

Cf. procès-verbal des délibérations du conseil d'administration du 24 mai 2022.

Les votes sont les suivants :

Nombre de votants :	23
Suffrages exprimés :	23
Votes blancs :	00
Pour :	23
Contre :	00

La présente délibération et ses annexes sont adoptées à l'unanimité. Elle sera consignée au registre des délibérations du conseil d'administration sous le n° 2022-011 et affichée.

Fait à Caen, le 24 mai 2022

Pour extrait certifié conforme,

La rectrice de la région académique Normandie

Chancelière des universités

Christine GAVINI-CHEVET



Délibération n°2022-012 CA 24/05/2022

TARIFS EN RESTAURATION

Le Conseil d'Administration Séance du 24/05/2022

Vu le code de l'éducation, notamment les articles R 822-1, R822-10, R822-16 et R822-19,

Vu notamment les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2021 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le rapport de présentation du Crous Normandie,

Il est proposé au conseil d'administration du Crous Normandie d'adopter, à compter du 1er août 2022, les tarifs des nouvelles prestations de restauration suivantes :

Vente à emporter :

Articles inclus dans la formule étudiante :

- Bagnat Crudité : 2,85€ HT
- Bagnat Fromage : 2,85€ HT
- Bagnat Thon : 2,85€ HT
- Bagnat Poulet : 2,85€ HT
- Bagnat Jambon Beurre : 2,85€ HT
- Sandwich au Fromage : 2,85€ HT
- Viennois Poulet Crudités : 2,85€ HT
- Viennois Fromage : 2,85€ HT
- Viennois Crudité : 2,85€ HT
- Bagel Jambon Beurre : 2,85€ HT
- Bagel Fromage : 2,85€ HT
- Bagel Crudité : 2,85€ HT
- Pasta box Tortellinis de bœuf sauce tomate : 2,85€ HT
- Pasta box Tortellinis 4 fromages napolitaine : 2,85€ HT
- Pasta box recette du jour : 2,85€ HT

Articles au détail :

- Salade fromagère : 2,95€ HT
- Salade gauloise : 2,95€ HT
- Salade mexicaine : 2,95€ HT
- Salade napolitaine : 2,95 € HT
- Salade taboulet : 2,95€ HT
- Sandwich ciabatta BBQ : 2,95€ HT
- Sandwich ciabatta Italien : 2,95€ HT
- Sandwich ciabatta Tartiflette : 2,95€ HT
- Sandwich ciabatta Méditerranéen : 2,95€ HT
- Sandwich ciabatta Oriental : 2,95€ HT
- Sandwich ciabatta Poulet Curry : 2,95 € HT
- Croissant au jambon : 2,95€ HT



Viennoiseries :

Croissant (frais) : 1,20€

Pain au chocolat (frais) : 1,20€

Chausson aux pommes (frais) : 1,20€

Pépito (frais) : 1,20€

Pain aux raisins (frais) : 1,20€

Restauration exceptionnelle :

Panier repas (sandwich + chips + fruit ou gâteau + petite bouteille d'eau) : 6,20€ HT

Prestations traiteurs à destination de projets étudiants (repas et buffets exceptionnels sur devis au bénéfice d'association étudiante ou d'établissements universitaires) : 7,00 € HT

Plateau self amélioré (entrée, plat, dessert au choix + café + espace réservé) 9,00€ HT

DÉLIBÈRE :

Article unique

Les tarifs en restauration sont adoptés.

Les votes sont les suivants :

Nombre de votants :	23
Suffrages exprimés :	23
Suffrages non exprimés :	00
Abstentions :	00
Pour :	23
Contre :	00

La présente délibération est adoptée à l'unanimité. Elle sera consignée au registre des délibérations du conseil d'administration sous le n° 2022-012 et affichée.

Fait à Caen, le 24 mai 2022

Pour extrait certifié conforme,

La rectrice de la région académique Normandie

Chancelière des universités

Christine GAVINI-CHEVET



Délibération n°2022-013.A CA 24/05/2022

PROJET CVEC SUPERIEUR A 15000 € : IMPLANTATION D'UN ABRI POUR VELOS – CAMPUS 1 - CAEN

**Le Conseil d'Administration
Séance du 24/05/2022**

Vu le code de l'éducation, notamment les articles R 822-1, R822-10, R822-16 et R822-19,

Vu notamment les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2021 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le rapport de présentation du Crous Normandie,

Rappel : Les principes de gouvernance du dispositif CVEC du Crous prévoient la validation du Conseil d'Administration pour les projets d'un montant égal ou supérieur à 15 000 €.

Projet :

Le projet porte sur l'installation d'un abri pour vélos et trottinettes sur le Campus 1 site de Caen – à proximité du Restaurant Universitaire A, structure comptant près de 3000 passages/jour. Ces installations en libre-accès permettront aux étudiants de stationner leurs vélos et trottinettes durant leur pause-déjeuner.

L'abri (dimension de 10 x 2.5 m) - permettra l'accueil de 18 vélos et 10 trottinettes.

La nature du projet et sa localisation impliquent la réalisation de dalles en béton pour l'ancrage de l'installation.

Lieu de l'action : Campus 1 - Caen

Financement : Montant prévisionnel : 25 390,97 €. Les aléas doivent être pris en compte en raison de l'importance et de la nature du projet : il est proposé d'en évaluer le montant à 10 % du montant prévisionnel soit 2 539,09 € ; le Crous veillera à respecter le budget initial dans la mesure du possible. Le montant global est donc égal à 27 930,06 €

Porteur de projet : Crous Normandie – Campus 1 - Caen



DÉLIBÈRE :

Article unique

Le projet CVEC supérieur à 15 000 € portant sur l'implantation d'un abri pour vélos sur le Campus 1 à Caen est adopté.

La directrice générale ou son représentant est autorisé à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

Cf. procès-verbal des délibérations du conseil d'administration du 24 mai 2022.

Les votes sont les suivants :

Nombre de votants :	23
Suffrages exprimés :	23
Suffrages non exprimés :	00
Abstentions :	00
Pour :	23
Contre :	00

La présente délibération est adoptée à l'unanimité. Elle sera consignée au registre des délibérations du conseil d'administration sous le n° 2022.013.A et affichée.

Fait à Caen, le 24 mai 2022

Pour extrait certifié conforme,

La rectrice de la région académique Normandie

Chancelière des universités

Christine GAVINI-CHEVET



Délibération n°2022-013.B CA DU 11/03/2022

**PROJET CVEC SUPERIEUR A 15000 € :
IMPLANTATION DE 8 TABLES DE PIQUE-NIQUE – CAMPUS 1 - CAEN**

**Le Conseil d'Administration
Séance du 24/05/2022**

Vu le code de l'éducation, notamment les articles R 822-1, R822-10, R822-16 et R822-19,

Vu notamment les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2021 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Vu le rapport de présentation du Crous Normandie.

Rappel : Les principes de gouvernance du dispositif CVEC du Crous prévoient la validation du Conseil d'Administration pour les projets d'un montant égal ou supérieur à 15 000 €.

Projet :

Le projet porte sur l'installation de 8 tables de pique-nique sur le Campus 1 – à proximité de la cafétéria La Croisée et du Restaurant Universitaire A, structures comptant près de 3000 passages/jour. Ces installations en libre accès permettront aux étudiants de déjeuner en extérieur, de faire une pause à tout moment de la journée. Le site d'installation se situe à proximité des installations sportives.

Les tables sont composées de 5 banquettes et d'un espace permettant l'accueil d'une personne à mobilité réduite. Elles sont fabriquées en plastique recyclé et recyclable de type PEHD imputrescible par une entreprise normande. La nature du projet et sa localisation impliquent la réalisation de dalles en béton pour l'ancrage des tables et de cheminement en béton désactivé.

Lieu de l'action : Campus 1 - Caen

Financement : Montant prévisionnel : 33 234,64 €. Les aléas doivent être pris en compte en raison de l'importance et de la nature du projet : il est proposé d'en évaluer le montant à 10 % du montant prévisionnel soit 3 323,46 € € ; le Crous veillera à respecter le budget initial dans la mesure du possible. Le montant global est donc égal à 36 558,10 €.

Porteur de projet : Crous Normandie – Campus 1 - Caen



DÉLIBÈRE :

Le projet CVEC supérieur à 15 000 € portant sur l'implantation de 8 tables de pique-nique sur le Campus 1 à Caen est adopté.

La directrice générale ou son représentant est autorisé à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

Cf. procès-verbal des délibérations du conseil d'administration du 24 mai 2022.

Les votes sont les suivants :

Nombre de votants :	23
Suffrages exprimés :	23
Suffrages non exprimés :	00
Abstentions :	00
Pour :	23
Contre :	00

La présente délibération est adoptée à l'unanimité. Elle sera consignée au registre des délibérations du conseil d'administration sous le n° 2022-013.B et affichée.

Fait à Caen, le 24 mai 2022

Pour extrait certifié conforme,

La rectrice de la région académique Normandie

Chancelière des universités

Christine GAVINI-CHEVET



Délibération n°2022-014 CA 11/03/2022

DOSSIER D'EXPERTISE CREATION D'UN ESPACE DE RESTAURATION ET DE VIE ETUDIANTE SUR LE CAMPUS LE HAVRE NORMANDIE

Le Conseil d'Administration
Séance du 24/05/2022

Vu le code de l'éducation, notamment les articles R 822-1, R822-10, R822-16 et R822-19,

Vu notamment les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2021 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le rapport de présentation du Crous Normandie,

Ce dossier d'expertise concerne la création d'un espace de restauration et de vie étudiante au 44 de la rue Aviateur Guérin au sein du campus Le Havre Normandie.

Il a pour objet de vérifier :

- La cohérence du projet avec les différents cadres stratégiques de l'enseignement supérieur existants, et avec la politique immobilière de l'état
- Sa faisabilité technique et financière

Il fait suite au projet dit de la barge adopté en séance le 16 novembre 2018 dont la réalisation a été suspendue en raison des surcoûts constatés.

En effet, l'évolution du campus situé en ville basse autour du bassin Frissard et les projections d'effectifs à la rentrée 2025/2026 confortent la construction d'un espace de restauration à tarification sociale. Cet espace dispose d'un restaurant universitaire de 300 places, d'une cafétéria de 75 places et d'un espace culturel pour développer le lien social et l'attractivité du site.

La fréquentation est estimée à 798 passages quotidiens pour 180 jours d'ouverture : les recettes sont estimées à 474 012 € avec des dépenses égales à 740 770 € ; ce qui se traduit par un taux de couverture de 64 % habituel et conforme aux autres structures du Crous avec un déficit prévisionnel d'un montant de 266 758 €.

Le coût de la construction toutes dépenses confondues (TDC) est estimé à 6 281 880,40 euros TTC.

Le plan de financement du projet initial de 6 283 033,20 € TTC a été confirmé par les 4 partenaires et reste opérationnel :

- Etat : 890 000 €
- Conseil régional de Normandie : 1 525 500 €
- Crous / Crous Normandie : 1 209 000 €
- Agglomération Le Havre Seine Métropole : 2 658 533,20 € (dont 1 033 033,20 de FCTVA)



DELIBÈRE :

Article unique

Le dossier d'expertise portant sur la création d'un espace de restauration et de vie étudiante sur le campus Le Havre Normandie est adopté.

La directrice générale ou son représentant est autorisé à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

Cf. procès-verbal des délibérations du conseil d'administration du 24 mai 2022.

Les votes sont les suivants :

Nombre de votants :	25
Suffrages exprimés :	25
Suffrages non exprimés :	00
Abstentions :	00
Pour :	25
Contre :	00

La présente délibération et ses annexes sont adoptées à l'unanimité. Elle sera consignée au registre des délibérations du conseil d'administration sous le n° 2022-014 et affichée.

Fait à Caen, le 24 mai 2022

Pour extrait certifié conforme,

La rectrice de la région académique Normandie

Chancelière des universités

Christine GAVINI-CHEVET



Délibération n°2022-015 CA 24/05/2022

ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Le Conseil d'Administration Séance du 24/05/2022

Vu le code de l'éducation, notamment les articles R 822-1, R822-10, R822-16 et R822-19,

Vu notamment les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2021 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le rapport de présentation du Crous Normandie,

7 dossiers d'un montant supérieur à 300 € sont soumis au vote du conseil d'administration. Ils concernent des créances relatives à des loyers impayés et des dégradations constatées au départ des étudiants.

7 admissions en non-valeur sont présentées en annexe pour un montant total égal à 3 959,01 € (trois mille neuf cent cinquante-neuf euros et un centime).

DÉLIBÈRE :

Article unique

Les admissions en non-valeur d'un montant supérieur à 300€ sont adoptées.

Cf. procès-verbal des délibérations du conseil d'administration du 24 mai 2022.

Les votes sont les suivants :

Nombre de votants :	25
Suffrages exprimés :	25
Suffrages non exprimés :	00
Abstentions :	00
Pour :	25
Contre :	00

La présente délibération et ses annexes sont adoptées à l'unanimité. Elle sera consignée au registre des délibérations du conseil d'administration sous le n° 2022-015 et affichée.

Fait à Caen, le 24 mai 2022

Pour extrait certifié conforme,

La rectrice de la région académique Normandie

Chancelière des universités

Christine GAVINI-CHEVET



Délibération n°2022-016 CA 24/05/2022

CESSIONS D'ACTIFS

Le Conseil d'Administration Séance du 24/05/2022

Vu le code de l'éducation, notamment les articles R 822-1, R822-10, R822-16 et R822-19,

Vu notamment les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2021 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le rapport de présentation du Crous Normandie,

Les biens concernés sont détaillés comme suit :

7 biens d'équipements de la résidence de la Pléiade, acquis entre 1993 et 2008 pour un total de 43 163,94€, totalement amortis.

250 biens d'équipements des services généraux, acquis entre 1967 et 2011 pour un total de 311 324,86 €, dont une présentant une Valeur Nette Comptable de 969,78 €.

DÉLIBÈRE :

Article unique

Les cessions d'actifs sont adoptées.

Cf. procès-verbal des délibérations du conseil d'administration du 24 mai 2022.

Les votes sont les suivants :

Nombre de votants :	25
Suffrages exprimés :	25
Suffrages non exprimés :	00
Abstentions :	00
Pour :	25
Contre :	00

La présente délibération et ses annexes sont adoptées à l'unanimité. Elle sera consignée au registre des délibérations du conseil d'administration sous le n° 2022-016 et affichée.

Fait à Caen, le 24 mai 2022

Pour extrait certifié conforme,

La rectrice de la région académique Normandie

Chancelière des universités

Christine GAVINI-CHEVET